

## **Révision de la numérotation des règlements**

Veillez prendre note qu'un ou plusieurs numéros de règlements apparaissant dans ces pages ont été modifiés depuis la publication du présent document. En effet, à la suite de l'adoption de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., c. R-2.2.0.0.2), le ministère de la Justice a entrepris, le 1<sup>er</sup> janvier 2010, une révision de la numérotation de certains règlements, dont ceux liés à la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Pour avoir de plus amples renseignements au sujet de cette révision, visitez le [http://www.mddep.gouv.qc.ca/publications/lois\\_reglem.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/publications/lois_reglem.htm).

---

---

# **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Rapport d'analyse environnementale  
pour le projet de dragage d'urgence requis en 2007  
au quai de l'Île-aux-Coudres sur le territoire  
de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres  
par la Société des traversiers du Québec**

**Dossier 3216-02-016**

**Le 25 mai 2007**



## ÉQUIPE DE TRAVAIL

### **Du Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales :**

Chargée de projet : Madame Lucie Lesmerises

Analyste : Monsieur Pierre Michon

Supervision administrative : Monsieur Gilles Brunet, chef de service

Révision de textes et éditique : Madame Dany Auclair, secrétaire



## SOMMAIRE

Le service de traversiers entre l'île aux Coudres et Saint-Joseph-de-la-Rive (Les Éboulements) est jugé essentiel par le gouvernement du Québec puisqu'il permet d'assurer le désenclavement des insulaires. À cette fin, un dragage d'entretien est effectué annuellement dans le secteur du quai de l'Île-aux-Coudres de manière à permettre l'accostage sécuritaire des traversiers. Toutefois, la Société des traversiers du Québec envisage augmenter la superficie habituellement draguée afin de contrer la progression d'un banc de sable situé près du brise-lames de la marina contiguë. À cet effet, un avis de projet a été déposé pour obtenir l'autorisation d'entreprendre un programme décennal de dragage d'entretien au quai de l'Île-aux-Coudres, conformément à la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2).

Considérant les délais inhérents à l'application de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, il apparaît évident que la Société des traversiers du Québec ne pourra procéder au dragage d'entretien requis pour l'année 2007. Cette situation est susceptible d'entraîner un arrêt du service, tenant compte des risques élevés d'échouement des traversiers lors des manœuvres d'accostage au quai. Dans ce contexte, la Société des traversiers du Québec a déposé une demande de soustraction à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, conformément à l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour effectuer un dragage d'urgence en 2007 au quai de l'Île-aux-Coudres sur une superficie d'environ 5 000 m<sup>2</sup> et un volume approximatif de 12 390 m<sup>3</sup>.

Le dragage sera effectué à l'aide d'une drague à benne preneuse et les sédiments dragués seront acheminés au site de mise en dépôt en eau libre à l'aide de barges remorquées ou autopropulsées. L'aire de rejet en eau libre est située à l'ouest du quai de Saint-Joseph-de-la-Rive. La durée des travaux est évaluée à environ 10 jours.

Le principal enjeu lié au projet de dragage d'urgence aux abords du quai de l'Île-aux-Coudres est d'assurer le maintien du service des traversiers en permettant des opérations d'accostage sécuritaires pour les usagers. Les autres enjeux liés au projet concernent la qualité des sédiments, la faune et les habitats ainsi que la navigation dans le passage de l'Île aux Coudres.

Les sédiments à draguer en 2007 se sont déposés au cours de la dernière année. Ceux-ci ne sont pas considérés comme contaminés au sens de l'application des Critères intérimaires pour l'évaluation de la qualité des sédiments du Saint-Laurent.

Les travaux d'urgence auront peu d'impacts sur la faune aquatique et sur la navigation en autant qu'ils se réalisent au début du mois de juin, soit après la période d'affluence du béluga dans le passage de l'Île aux Coudres et avant le début de la saison touristique.

L'analyse environnementale du projet de dragage d'urgence requis en 2007 au quai de l'Île-aux-Coudres, sur le territoire de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, effectuée à partir des documents fournis par la Société des traversiers du Québec, permet de conclure que le projet est justifié et que les travaux de dragage prévus sont acceptables sur le plan environnemental.

Par conséquent, il est recommandé que le projet de dragage d'urgence requis en 2007 au quai de l'Île-aux-Coudres sur le territoire de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres soit soustrait de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Il est également recommandé qu'un certificat d'autorisation soit délivré en faveur de la Société des traversiers du Québec afin de réaliser lesdits travaux.

## TABLE DES MATIÈRES

Équipe de travail.....	i
Sommaire.....	iii
Liste des figures.....	vi
Liste des annexes .....	vi
Introduction .....	1
1. Le projet.....	2
2. Justification du projet .....	4
3. Analyse environnementale .....	4
3.1 La qualité des sédiments .....	5
3.2 La faune et ses habitats .....	6
3.3 La navigation.....	6
Conclusion.....	7
Références.....	8

## **LISTE DES FIGURES**

FIGURE 1 : LOCALISATION DU DRAGAGE .....	3
FIGURE 2 : LOCALISATION DU SITE DE DÉPÔT .....	3

## **LISTE DES ANNEXES**

ANNEXE 1 : LISTE DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE ET DU MINISTÈRE CONSULTÉ...	9
ANNEXE 2 : CHRONOLOGIE DES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROJET.....	10

## INTRODUCTION

Le présent rapport constitue l'analyse environnementale du projet de dragage d'urgence requis en 2007 au quai de l'Île-aux-Coudres sur le territoire de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres par la Société des traversiers du Québec.

Le service de traversiers entre l'île aux Coudres et Saint-Joseph-de-la-Rive est jugé essentiel par le gouvernement du Québec puisqu'il assure le désenclavement des insulaires. Au cours des cinq dernières années, un dragage d'entretien, d'environ 5 000 m<sup>2</sup> de superficie, est effectué dans le secteur du quai afin de faciliter les manœuvres d'accostage des traversiers. Cependant, la progression du banc de sable localisé près du brise-lames de la marina, adjacente au quai, oblige maintenant la Société des traversiers du Québec à augmenter cette superficie pour les années futures.

À cet effet, un avis de projet a été déposé pour obtenir l'autorisation d'entreprendre un programme décennal de dragage d'entretien au quai de l'Île-aux-Coudres, conformément à la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) qui présente les modalités générales de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Le programme décennal de dragage d'entretien au quai de l'Île-aux-Coudres est assujéti à cette procédure en vertu du paragraphe *b* de l'article 2 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 9), puisqu'il concerne tout programme ou projet de dragage, creusage, remplissage, redressement ou remblayage à quelque fin que ce soit dans un cours d'eau visé à l'annexe A du règlement ou dans un lac, à l'intérieur de la limite des inondations de récurrence de 2 ans, sur une distance de 300 mètres ou plus ou sur une superficie de 5 000 mètres carrés ou plus.

Afin d'assurer la bonne marche du service de traversiers au quai de l'Île-aux-Coudres pour l'année 2007 et éviter l'échouement<sup>1</sup> du traversier au moment des manœuvres d'accostage au quai, la Société des traversiers du Québec, responsable de la sécurité des clients, des équipages et des navires, a déposé une demande de soustraction à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, conformément à l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour effectuer le dragage d'urgence au niveau du quai de l'Île-aux-Coudres sur une superficie d'environ 5 000 m<sup>2</sup>.

Les informations fournies par l'initiateur et l'analyse effectuée par les spécialistes du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et du gouvernement (voir l'annexe 1 pour la liste des unités du MDDEP, ministères et organismes consultés) devraient permettre d'établir, à la lumière de la raison d'être du projet, l'acceptabilité environnementale du projet, la pertinence de le réaliser ou non et, le cas échéant, d'en déterminer les conditions d'autorisation. Les principales étapes précédant la production du présent rapport sont consignées à l'annexe 2.

---

<sup>1</sup> L'échouement est l'arrêt brutal d'un navire en marche qui touche le fond. L'échouement est fortuit, au contraire de l'échouage qui est le contact d'un navire à l'arrêt avec le fond, par suite d'un abaissement du niveau de l'eau, au mouillage ou en bassin.

## 1. LE PROJET

Selon la Société des traversiers du Québec, le service de traversiers entre l'île aux Coudres et Saint-Joseph-de-la-Rive (Les Éboulements) est « *...un service jugé essentiel par le gouvernement du Québec en regard de la mission fondamentale [...] (qui consiste à) répondre au besoin de désenclavement des insulaires.* »

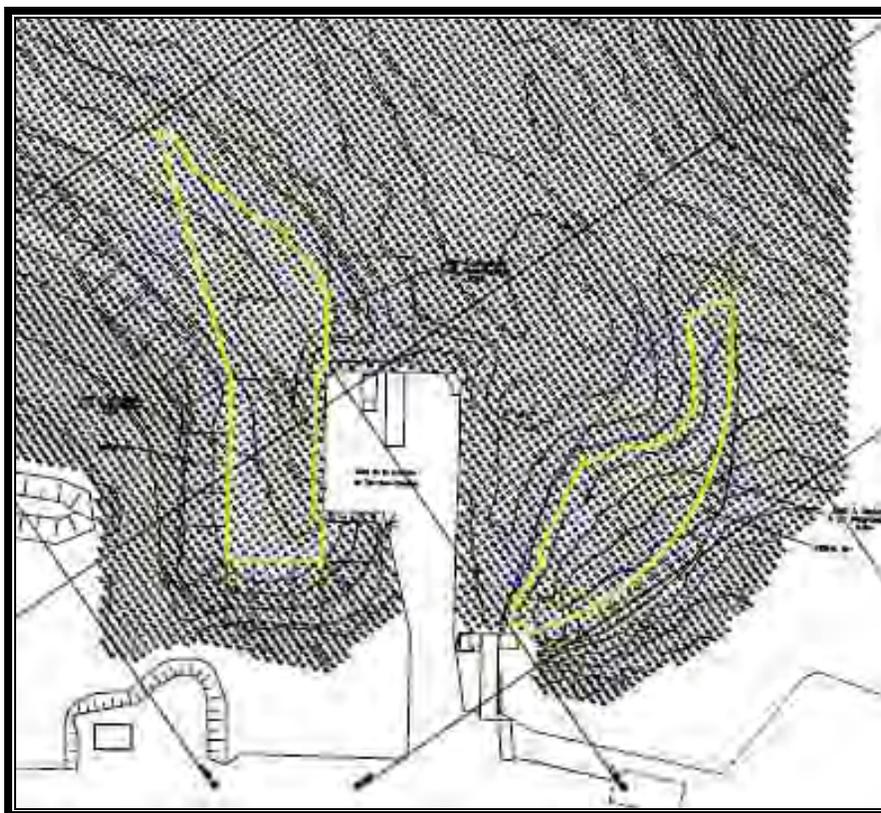
Depuis quelques années, la Société des traversiers du Québec procède au dragage d'entretien au niveau du quai, sur une superficie de moins de 5 000 m<sup>2</sup>. La progression du banc de sable localisé près du brise-lames de la marina, adjacente au quai, ne permet plus de limiter le dragage d'entretien à ce seuil, entraînant une augmentation de la superficie à draguer.

Le 28 mars 2007, la Société des traversiers du Québec a déposé auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) un avis de projet pour réaliser un programme décennal de dragage d'entretien du quai de l'Île-aux-Coudres couvrant une superficie de 20 000 à 25 000 m<sup>2</sup> à compter de 2008. La lettre accompagnant l'avis de projet indique que les travaux de dragage prévus pour l'année 2007 font l'objet d'une demande de soustraction de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, conformément aux dispositions prévues à l'article 31.6 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Selon cet article, un projet peut être soustrait de la procédure dans le cas où la réalisation du projet est requise afin de réparer ou de prévenir des dommages causés par une catastrophe réelle ou appréhendée. En limitant au minimum cette superficie, tout en assurant la sécurité des utilisateurs du traversier, il est requis d'effectuer du dragage, pour l'année 2007, sur une superficie d'environ 5 000 m<sup>2</sup>.

Le projet consiste donc à effectuer un dragage d'urgence au quai de l'Île-aux-Coudres afin d'éviter les problèmes d'échouement durant les manœuvres d'approche des traversiers pour l'année 2007 (voir la figure 1). Ce dragage devrait se réaliser à l'est du quai, à l'ouest du quai et en bordure du banc de sable présent devant le brise-lames de la marina, pour une superficie totale d'environ 5 000 m<sup>2</sup>. La profondeur à atteindre à l'est du quai devrait être de 5,5 m, celle à l'ouest du quai serait de 4,5 m tandis que celle requise au niveau du banc de sable serait de 5,5 m. L'épaisseur du dragage varie de 0,5 m à 3,5 m environ, pour un volume d'environ 12 390 m<sup>3</sup>. Ces données peuvent cependant varier selon la bathymétrie qui sera réalisée juste avant les travaux de dragage.

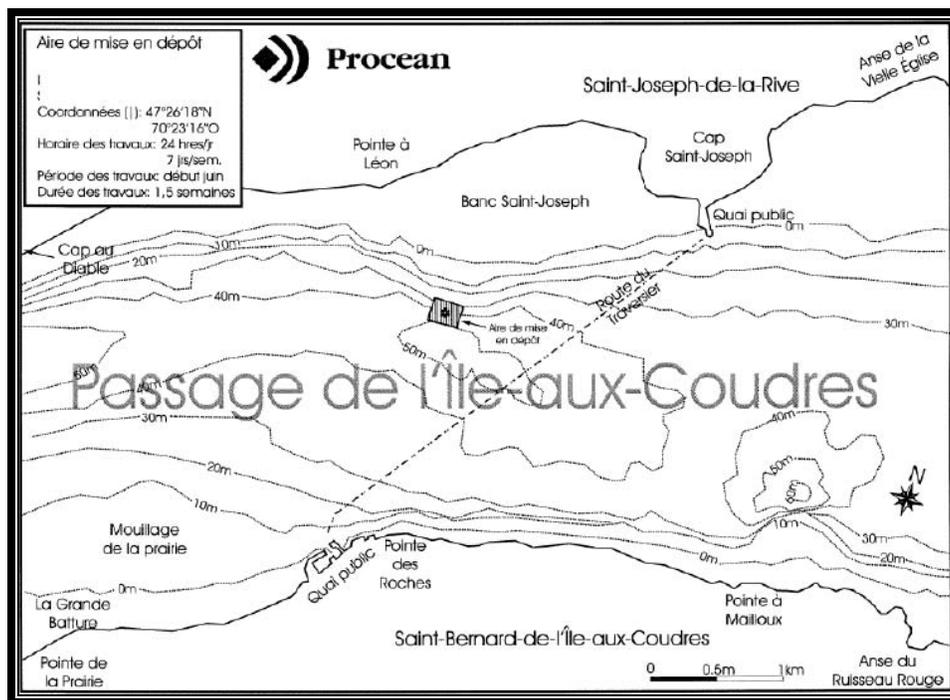
Comme par les années passées, le dragage sera effectué de façon mécanique à l'aide d'une drague à benne preneuse et les sédiments dragués seront acheminés au site de mise en dépôt en eau libre (voir la figure 2) à l'aide de barges remorquées ou autopropulsées. Pour effectuer le dragage des sédiments, en effectuant de 10 à 15 déplacements de barges par période de 24 heures, la durée du dragage sera d'au moins 10 jours. L'aire de rejet en eau libre, d'une superficie de 10 000 m<sup>2</sup>, est située à l'ouest du quai de Saint-Joseph-de-la-Rive, dans un secteur où la pente du fond est prononcée, à une profondeur d'environ 40 m et où les courants sont très forts.

FIGURE 1 : LOCALISATION DU DRAGAGE



Source : Plan prévision de dragage superficie restreinte 2007, pièce jointe à la lettre du 18 mai 2007

FIGURE 2 : LOCALISATION DU SITE DE DÉPÔT



Source : Avis de projet, programme décennal de dragage d'entretien au quai de l'Île-aux-Coudres, mars 2007, p. 5

## 2. JUSTIFICATION DU PROJET

Nous avons vu précédemment que le désenclavement des insulaires de l'île aux Coudres constitue l'élément fondamental qui justifie le service de traversiers à cet endroit.

La demande de soustraction à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement vise donc à prémunir les traversiers des risques de contacts avec le fond ou d'échouement lors des manœuvres d'accostage au quai de l'Île-aux-Coudres. L'accumulation des sédiments, s'il n'y a pas de dragage d'urgence, pourrait provoquer l'échouement des traversiers, ce qui risquerait d'entraîner le bris des navires, des blessures aux passagers et aux membres d'équipage, des risques de déversement de produits pétroliers et même l'arrêt du service impliquant l'isolement des insulaires. Les mauvaises conditions météorologiques peuvent aussi créer des conditions de navigation difficiles, augmentant ainsi le niveau de risque d'échouement.

Le deuxième traversier arrive le 15 juin et, en dehors des heures de pointe (entre le 15 juin et le 22 juin 2007), demeure accosté à l'ouest du quai. Afin d'éviter les risques de collision possible entre ce traversier, la drague à benne preneuse et les barges de transport des sédiments, l'initiateur du projet considère que les travaux de dragage doivent être terminés pour le 14 juin 2007 puisque, après cette date, les deux traversiers assurent le service en continu entre les quais de l'Île-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive. En dehors des heures de service, les traversiers sont accostés au quai de l'Île-aux-Coudres afin de pouvoir répondre rapidement aux urgences, le cas échéant.

Par ailleurs, les insulaires peuvent difficilement rejoindre la terre ferme, soit le quai de Saint-Joseph-de-la-Rive aux Éboulements, par leurs propres moyens, puisque la vitesse du courant dans le passage de l'Île aux Coudres, d'une largeur d'environ 2,7 km, peut être supérieure à 7 nœuds<sup>2</sup>, à certaines périodes de l'année, produisant des clapotis dangereux pour les petites embarcations. Par ailleurs, la distance entre l'île aux Coudres et la rive sud du fleuve Saint-Laurent est de 16 km.

Considérant que le maintien des conditions bathymétriques actuelles implique l'arrêt, à court terme, des activités des traversiers, et donc l'isolement des résidents de l'île aux Coudres, il appert que le projet de dragage d'urgence est justifié. Cependant, la réalisation des travaux après le 14 juin 2007 demandera des ajustements importants de la part des intervenants impliqués durant le dragage (drague, barges et traversiers).

## 3. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

Le principal enjeu lié au projet de dragage d'urgence aux abords du quai de l'Île-aux-Coudres est d'assurer le maintien du service des traversiers en permettant des opérations d'accostage sécuritaires pour les usagers. Cet enjeu a été analysé précédemment puisqu'il concerne la justification du projet. Les autres enjeux au projet concernent la qualité des sédiments, la faune et les habitats ainsi que la navigation dans le passage de l'Île aux Coudres.

---

<sup>2</sup> Un courant de 7 nœuds correspond à une vitesse de 12 à 13 km/h (1 nœud correspond à 1 mille marin à l'heure ou 6 080 pieds à l'heure).

### 3.1 La qualité des sédiments

L'initiateur du projet a procédé à la caractérisation des sédiments aux sites de dragage en bordure du quai et les résultats de l'échantillonnage effectué en novembre 2006, à l'aide d'une benne de type Ponar, ne présentent pas de dépassement du seuil d'effets mineurs (SEM) selon les *Critères intérimaires pour l'évaluation de la qualité des sédiments du Saint-Laurent*<sup>3</sup>. Selon les résultats des années antérieures, il n'y a pas eu de changement dans la qualité des sédiments au site de dragage, sauf quelques dépassements du SEM pour les BPC (Aroclors) de 2002 à 2004.

Les analyses granulométriques des échantillons prélevés à l'automne 2006 montrent qu'ils sont constitués principalement de sable et gravier (de 73 à 96 %) avec une faible teneur en matériaux fins (silt 1,5 à 11 % et argile 2,3 à 16 %).

L'initiateur du projet considère que le dragage au quai de l'Île-aux-Coudres et le dépôt de ces sédiments au site de dépôt n'ont pas d'impact sur la sédimentologie du secteur parce qu'une partie des sédiments largués est aussitôt remise en circulation et dispersée dans le passage de l'Île aux Coudres. Le panache de dispersion des sédiments, à chaque déversement de la barge, est habituellement apparent durant une quinzaine de minutes et sur une distance inférieure à 1 km. De plus, l'île aux Coudres se situe à la limite aval du bouchon de turbidité de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent et en aval de stocks importants de sable transportés dans le passage de l'Île aux Coudres. Nous sommes d'accord avec l'évaluation de l'initiateur de projet puisque l'île aux Coudres se situe dans la zone de rencontre et de mélange des eaux douces et salées, dans laquelle les valeurs de matières en suspension varient de 8 à 20,5 mg/l en surface et de 50 à 150 mg/l au fond. Des mesures ont aussi été effectuées au cours de l'été 2006, non loin du quai et les valeurs variaient entre 40 à 60 mg/l sur toute la longueur de la colonne d'eau. Par ailleurs, la position du quai en bordure de l'île agit comme une trappe artificielle favorisant l'accumulation des sédiments de l'ordre de 2 m/an en moyenne.

L'initiateur du projet mentionne que la qualité chimique des sédiments dragués est semblable à celle du site de dépôt puisqu'elle représente les caractéristiques géochimiques régionales. Nous n'avons pu vérifier cette affirmation puisqu'il est mentionné dans un rapport de caractérisation antérieur que les essais à l'aide d'une benne de type Ponar s'étaient montrés infructueux. Cependant, il est probable que cette affirmation soit véridique pour les raisons mentionnées précédemment.

Il est prévu que l'initiateur du projet assure la surveillance des activités de dragage afin de vérifier l'étanchéité de la benne et des barges, de contrôler la vitesse de remontée de la benne et d'éviter le débordement des sédiments en respectant la capacité des barges. La dimension du panache et l'évaluation de la concentration des matières en suspension dans les panaches de turbidité dans la zone de dragage et au niveau du site de dépôt seront suivies tout au long de l'opération. L'initiateur du projet prévoit aussi faire le suivi annuel de la bathymétrie au niveau du site de dépôt.

---

<sup>3</sup> Environnement Canada (Centre Saint-Laurent) et ministère de l'Environnement du Québec, 1992, 28 p.

### 3.2 La faune et ses habitats

Les conditions d'eaux saumâtres retrouvées dans le passage de l'Île aux Coudres rendent difficile la présence des espèces exclusivement d'eau douce ou d'eau salée. Parmi les espèces susceptibles d'être présentes, on peut retrouver l'éperlan arc-en-ciel, l'esturgeon noir, l'anguille d'Amérique, l'alose savoureuse, le poulamon atlantique, le saumon atlantique, la plie lisse, le capelan et le hareng atlantique. De ces espèces, le saumon atlantique utilise le passage de l'Île aux Coudres lors de sa migration du printemps au début de l'automne, les adultes lors de la montaison et les saumoneaux durant la dévalaison. Une importante population de larves de hareng atlantique se concentre au printemps à la pointe est de l'île et les juvéniles fréquentent la zone des travaux durant l'été. Les larves de l'éperlan arc-en-ciel se retrouvent à l'ouest de l'île après l'éclosion des œufs. Par ailleurs, selon l'initiateur du projet, le capelan n'utiliserait pas le passage de l'Île aux Coudres même si une partie de sa population fraie en aval de l'île et qu'un rassemblement important de larves se retrouve à la pointe est et au sud de l'île.

L'initiateur du projet considère que la turbidité générée par le dragage et la mise en dépôt risque d'affecter les fonctions biologiques des poissons présents dans la zone des travaux provoquant leur éloignement momentané. Toutefois, il évalue l'importance de cet impact de faible et temporaire parce que le dragage aura lieu après la fraie du capelan, que les larves de l'éperlan et du hareng sont bien adaptées au milieu turbide de l'estuaire moyen et qu'il considère qu'une augmentation ponctuelle et d'une durée limitée des matières en suspension ne devrait pas les affecter.

Le béluga utilise l'ensemble de ce territoire au printemps à des fins d'alimentation. L'initiateur du projet considère qu'il n'y aura pas d'impact sur le béluga parce que la réalisation des travaux, en juin, permet d'éviter la période d'affluence de cette espèce dans cette zone ainsi que les risques d'accident ou d'inconfort par le bruit ou par la turbidité accrue. Il considère cependant qu'il sera de mise d'être vigilant durant la réalisation des travaux de dragage.

Les marais estuariens sont fortement utilisés par la sauvagine comme aire de repos et d'alimentation lors des migrations. Comme le littoral adjacent au quai de l'Île-aux-Coudres n'est pas favorable à la sauvagine ni aux oiseaux de rivage, l'initiateur du projet considère que les travaux de dragage n'auront pas d'impact sur la faune aviaire.

Nous sommes d'accord avec cette évaluation en autant que le dragage se réalise au début de juin, comme par les années passées. Il est à noter que lors de la consultation intra et interministérielle, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a formulé l'avis que, dans ce type de projet, des solutions autres que le rejet dans l'habitat du poisson de sédiments dragués devraient être examinées. Toutefois, considérant l'urgence de draguer en 2007 au quai de l'Île-aux-Coudres, il apparaît que le rejet en eau libre des sédiments constitue une solution acceptable pour cette année, tenant compte que des solutions autres à ce mode d'élimination seront examinées dans le cadre de l'évaluation environnementale du programme décennal de dragage d'entretien du quai.

### 3.3 La navigation

La présence des équipements flottants à proximité du quai et le va-et-vient des barges peuvent constituer un obstacle aux bateaux de plaisance profitant de la marina et aux navires commerciaux utilisant le quai et un risque accru de collisions dues à des fausses manœuvres.

Cependant, l'initiateur du projet considère que ces risques sont minimes puisque la saison touristique étant à ses débuts, les plaisanciers sont peu nombreux.

La présence des équipements dans l'aire de manœuvre des traversiers pourrait aussi entraver le fonctionnement des traversiers. Cependant, si les travaux de dragage se réalisent avant le début de la saison touristique, l'entrave aux manœuvres des traversiers sera acceptable. Avec la pratique, les opérations de dragage ont été optimisées afin d'éviter le passage du traversier et d'en entraver les manœuvres d'accostage. En ce qui concerne le site de dépôt en eau libre, la route maritime étant différente de celle des traversiers, le déplacement des barges ne devrait pas avoir d'impact sur la navigation de ceux-ci. Pour les navires qui croisent dans le passage de l'Île aux Coudres, l'initiateur du projet prévoit qu'un avis de la Garde côtière devrait être suffisant. Il n'y aurait pas eu d'incident à ce jour.

Nous sommes d'accord avec cette évaluation en autant que les travaux de dragage se réalisent avant la saison touristique.

## **CONCLUSION**

L'analyse environnementale du projet de dragage d'urgence requis en 2007 au quai de l'Île-aux-Coudres sur le territoire de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres, effectuée à partir des documents fournis par la Société des traversiers du Québec, nous permet de conclure que le projet est justifié et que les travaux de dragage prévus sont acceptables sur le plan environnemental.

Par conséquent, il est recommandé que le projet de dragage d'urgence requis en 2007 au quai de l'Île-aux-Coudres sur le territoire de la Municipalité de L'Isle-aux-Coudres soit soustrait de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Il est également recommandé qu'un certificat d'autorisation soit délivré en faveur de la Société des traversiers du Québec afin de réaliser lesdits travaux.

*Original signé par*

**Lucie Lesmerises, biologiste**

Chargée de projet

Service des projets en milieu hydrique

Direction des évaluations environnementales

## RÉFÉRENCES

Lettre de M. Dominique Moreau, ing., de la Société des traversiers du Québec, à M. Gilles Brunet, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 20 mars 2007, concernant le dépôt de l'avis de projet pour la réalisation de travaux de dragage décennal d'entretien au quai de l'Île-aux-Coudres et pour soustraire de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement les travaux de dragage d'entretien pour l'année 2007, 2 p. et 1 pièce jointe;

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC. *Île-aux-Coudres, Avis de projet*, mars 2007, 24 p. et 4 annexes;

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC. *Travaux de dragage d'entretien au quai de l'Île-aux-Coudres en 2007, Demande de soustraction à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, Rapport final*, par Procean, membre du Groupe SNC-Lavalin, 14 mai 2007, 20 p. et 4 annexes;

SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC. *Caractérisation des sédiments aux quais de l'Île-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive en vue du dragage d'entretien de 2007, Rapport final*, par Procean, membre du Groupe SNC-Lavalin, 16 janvier 2007, 12 p. et 3 annexes;

Lettre de M. Dominique Moreau, ing., de la Société des traversiers du Québec, à M. Gilles Brunet, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 18 mai 2007, limitant la superficie à draguer à celle des années antérieures et précisant que les sédiments à draguer en 2007 se sont déposés depuis le dragage d'entretien de 2006, 2 p. et 1 pièce jointe;

ENVIRONNEMENT CANADA (CENTRE SAINT-LAURENT) ET MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Critères intérimaires pour l'évaluation de la qualité des sédiments du Saint-Laurent*, avril 1992, 28 p.

## ANNEXE 1 : LISTE DE L'UNITÉ ADMINISTRATIVE DU MINISTÈRE ET DU MINISTÈRE CONSULTÉ

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, secteur Faune, Direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale.

## ANNEXE 2 : CHRONOLOGIE DES ÉTAPES IMPORTANTES DU PROJET

Date	Événements
2007-03-28	Réception de l'avis de projet concernant le projet de dragage décennal d'entretien du quai de l'Île-aux-Coudres et de la demande de soustraction à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour le dragage d'urgence requis en 2007 par la Société des traversiers du Québec
2007-04-30	Réception du rapport préliminaire de la demande de soustraction à la procédure
2007-05-02	Réception du rapport de caractérisation des sédiments aux quais de l'Île-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive, réalisé en novembre 2006, en vue du dragage d'entretien de 2007
2007-05-16	Réception du rapport final de la demande de soustraction à la procédure
2007-05-18	Début de la consultation des experts sur la justification et la nature des travaux
2007-05-25	Fin de la consultation et réception des commentaires des experts